



# Bulletin du Séminaire de PEW/IDDR sur le thon de l'Atlantique

Perspectives avant la CICTA, un compte rendu du Séminaire "Quel est l'avenir du thon rouge?"

Publié par l'Institut International du Développement Durable (IIDD)



DISPONIBLE EN LIGNE AU: [HTTP://WWW.IISD.CA/YMB/TUNA/SFBT/](http://WWW.IISD.CA/YMB/TUNA/SFBT/)  
VOLUME 185, NUMÉRO 1, MERCREDI, 17 NOVEMBRE 2010

## BULLETIN DU SÉMINAIRE PEW/IDDR SUR LE THON ROUGE : 16 NOVEMBRE 2010

Le Séminaire intitulé «Quel est l'avenir du thon rouge? Perspectives avant la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA)», a eu lieu le 16 novembre à l'Institut océanographique de Paris, France. Ce séminaire, qui précédait immédiatement la 17e Réunion extraordinaire de la CICTA (CICAT 2010), a rassemblé plus de 200 participants représentant des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des universités et des médias.

Le séminaire a examiné l'avenir du thon rouge; deux points de vue divergents sur une proposition visant à débattre de cette question dans le cadre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES); et les perspectives avant la CICTA. Sur l'initiative de Pew Environment Group et de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDR-Sciences Po), ce séminaire qui était organisé par l'Institut océanographique a servi de cadre à: des présentations par des experts du groupe, un débat interactif avec les participants, le tout clôturé par une réception.

### BREF HISTORIQUE DE L'ACTION INTERNATIONALE SUR LE THON ROUGE DE L'ATLANTIQUE

Les populations orientales et occidentales de thon rouge de l'Atlantique se trouvent actuellement à de très bas niveaux. Le bref historique qui suit fournit des informations sur les institutions pertinentes et les mesures prises.

**IUCN:** À sa réunion du 5 au 14 octobre 2008, le Congrès de l'IUCN a adopté une résolution demandant à la CICTA de mettre sur pied en novembre 2008, un plan de rétablissement des stocks fondé sur la science, suivant les conseils du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (CPRS), notamment la clôture de la saison de pêche en mai et juin et un total admissible des captures (TAC) de moins de 15 000 tonnes.

**CICTA:** En tant qu'organisme intergouvernemental responsable de la conservation et de la gestion des thonidés de l'Atlantique, la CICTA gère actuellement le thon rouge de l'Atlantique selon deux stocks: le stock occidental et le stock oriental, la limite entre les deux unités spatiales étant constituée par le 45e méridien O. En 1992, la CICTA a adopté sa première recommandation exigeant le suivi et la déclaration de tout commerce et, en 2007, la CICTA a adopté le Programme de documentation des captures du thon rouge de l'Atlantique. Ce programme qui est entré en vigueur en juin 2008, exige la documentation de l'information sur le commerce, les captures, les transferts, les exportations et l'élevage.

À sa réunion de 2008 à Marrakech, Maroc, la CICTA a convenu d'un total admissible de captures décroissant d'année en année pour le stock de l'Atlantique oriental et de la Méditerranée, de 22 000 tonnes, 19 950 tonnes et 18 500 tonnes pour les années 2009, 2010 et 2011, respectivement.

À la CICTA de 2009, des décisions ont été prises en vue de fixer le TAC pour le stock du thon rouge de l'Atlantique oriental à 13 500 tonnes, et mettre en œuvre le plan de rétablissement des stocks.

**CITES CdP 15:** La 15e réunion de la Conférence des parties (CdP 15) à la CITES s'est tenue du 13 au 25 mars 2010 à Doha, Qatar. À cette réunion, il a été proposé d'inscrire le thon rouge dans l'Annexe I, en raison de la situation du stock et du rôle du commerce international dans l'exacerbation du déclin des espèces. L'exigence de deux tiers des parties à la CITES n'a pas été remplie pour permettre l'inscription du thon rouge de l'Atlantique dans l'Annexe I. À cette réunion, le Japon, l'UE, les États-Unis et d'autres se sont engagés publiquement à prendre des mesures fortes et concrètes lors de la Réunion extraordinaire de la CICTA de novembre 2010.

### RAPPORT DU SÉMINAIRE

Lucien Chabason, Conseiller principal, IDDR-Sciences po, a animé le séminaire. Soulignant la nécessité de faire le point sur la situation du thon rouge avant la réunion extraordinaire de la CICTA, il a expliqué que l'IDDR-Sciences Po est un groupe de spécialistes et d'analystes, et que le séminaire vise à créer un espace pour les échanges d'idées et la réflexion.

Dans son allocution de bienvenue, Son Excellence Bernard Fautrier, président directeur général de la Fondation du Prince Albert II de Monaco, a présenté le travail que mène son organisation pour apporter de l'aide à 130 projets de partenariats sur les ressources hydriques, la biodiversité et le changement climatique. Il a présenté les activités de sensibilisation du public entreprises à Monaco, a souligné que l'action gouvernementale et non gouvernementale est complémentaire et a déclaré que le séminaire constitue pour les défenseurs de la conservation du thon rouge, une occasion pour des échanges d'idées.

Les participants ont ensuite entendu un message spécial vidéo du Prince Albert II de Monaco. Dans son allocution, le Prince Albert a souligné la nécessité d'efforts polyvalents et durables, y compris l'établissement de sanctuaires pour le thon rouge, ainsi que la nécessité de considérer les choix économiques et les habitudes de consommation.

**QUEL EST L'AVENIR DU THON ROUGE?:** Gerald Scott, président du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (CPRS) de la CICTA, a décrit les résultats des récentes analyses du CPRS sur les stocks de thon rouge. Il a souligné que dans l'Atlantique oriental, la baisse des taux de mortalité est enregistrée surtout parmi les poissons plus âgés, mais que les résultats ne sont pas concluants pour ce qui est des jeunes poissons. Il a déclaré que la biomasse du stock producteur est en voie de stabilisation d'après certains résultats, et en baisse suivant d'autres. Pour ce qui est de l'Atlantique occidental, Scott a déclaré qu'une certaine lenteur a été observée dans le progrès vers le rétablissement des stocks, mais que l'on a observé une baisse de la mortalité des géniteurs et un accroissement du recrutement. Quant aux perspectives pour les deux stocks, le CPRS estime que le thon rouge de l'Atlantique oriental a 60% de chance de se reconstituer d'ici 2022, et que le thon rouge de l'Atlantique occidental a 50% de chance de reconstituer



son stock d'ici 2019. Scott a également souligné qu'une plus grande information a conduit à un élargissement de l'éventail d'incertitude sur les stocks de thon rouge.

Roberto Mielgo Bregazzi, Directeur de technologies avancées sur l'élevage du thon, a souligné que les stocks de thon rouge sont en effondrement, a déclaré que l'*«écocide»* a monopolisé le débat et a affirmé que le récent rapport du CPRS était un *«monument»* dédié à la science vaudou. À propos des 60% de probabilité de reconstitution des stocks d'ici 2022, il a fait appel à un objectif plus ambitieux. Citant la recommandation du CPRS relatif à un TAC qui passerait de 0 à 13,500 tonnes pour les années 2011-2-13, Bregazzi a déclaré qu'un TAC de zéro tonne constitue l'unique option, et que cela serait conforme aux obligations juridiques de l'Union européenne.

**DEUX VUES DIFFÉRENTES SUR LA CITES:** Sue Lieberman, directrice de la politique internationale, Pew Environment Group, a présenté un aperçu de l'examen du thon rouge dans le cadre de la CITES. Elle a déclaré qu'à la CdP 15 de la CITES, les parties ont constaté que certaines espèces remplissaient les critères pour leur inscription dans l'Annexe 1, mais que les parties ont décidé par vote de ne pas les y inclure. Lieberman a noté que plusieurs pays ont déclaré que si la CICTA ne prend pas des mesures énergiques, alors, une autre proposition serait soumise à la CITES à sa prochaine CdP. Elle a clarifié les allégations de conflit entre la CITES et la CICTA, expliquant que les deux sont complémentaires, puisque la CITES réglemente le commerce international et que la CICTA assure la gestion de la pêche. Lieberman a souligné que le fardeau de la preuve pèse maintenant sur la CICTA "qui doit montrer au monde le genre de décisions dont ils sont capables."

Serge Beslier, directeur honoraire de la Commission européenne, parlant en son nom propre, a noté les résultats d'un rapport indépendant qui a conclu que les décisions de la CICTA sont à l'origine de la surpêche, en particulier parce que les parties contractantes ont décidé de ne pas tenir compte des opinions du CPRS. Il a qualifié la gouvernance actuelle des océans de fragmentée, mais déclaré que le problème ne réside pas dans le manque de coordination entre les régimes internationaux, mais est dû à l'incohérence entre les états. Beslier a déploré que certains états prennent des positions divergentes à la CICTA et à la CITES.

**PERSPECTIVES AVANT la CICTA:** Fabio Hazin président de la CICTA, prenant la parole en son nom propre et sans mandat des parties contractantes de la CICTA, a reconnu que dans le passé, la CICTA n'a pas accordé l'attention due aux avis scientifiques du CPRS, mais que cela n'était plus *«une option»*. Hazin a souligné que tout en n'étant pas parfaite, la CICTA dispose d'avantages sur le plan scientifique. Il a souligné la nécessité pour la CICTA d'améliorer la surveillance et le contrôle, et a insisté sur l'importance de passer à un système électronique intégré de marquage et de suivi. Reconnaissant que le marquage électronique n'est pas une panacée, Hazin a déclaré qu'une telle approche permettrait d'atteindre un chiffre plus précis du total des captures. Il a également souligné la nécessité d'améliorer la conformité.

Yves Miserey, journaliste et co-auteur du livre intitulé *"Une mer sans poissons"*, a déclaré que les problèmes du thon rouge sont similaires à ceux de la morue et du hareng. S'appuyant sur les pratiques de pêche du 14e siècle aux Pays-Bas où les pêcheurs croyaient que les ressources de la mer étaient inépuisables, Miserey a déploré le fait que les mêmes attitudes prévalent aujourd'hui. Il a poursuivi en déclarant que plusieurs guerres ont été déclenchées ou aggravées par la question de l'accès à la morue et au hareng. Il s'est interrogé sur les pratiques des rapports de la CICTA, estimant que les rapports sont inaccessibles au grand public, et a suggéré que les observateurs des médias puissent avoir accès aux réunions de la CICTA.

Isabelle Autissier, présidente du conseil de WWF-France, a déclaré que la pêche au thon rouge représente un système opaque et incontrôlable. Citant les récents rapports du CPRS, elle a déclaré que l'incertitude et l'imprécision que montrent ces rapports constituent une indication claire de ce problème. Autissier a déclaré que le système de documentation de la CICTA sur le poisson a échoué, et a suggéré que la position de la France concernant la pêche au thon rouge va à l'encontre du principe de précaution. Autissier a indiqué que la pêche au thon rouge ne crée pas d'emplois en France et que la question de l'emploi est utilisée de manière inappropriée. Elle a pris note de la demande de la Libye pour un moratoire de deux ans sur la pêche au thon rouge, ainsi que des activités du Japon visant à réduire les importations, et a conclu que *"ce que nous faisons à la mer, nous le faisons à nous-mêmes."*

Rémi Parmentier, Conseiller principal en politique, Pew Environment Group, a expliqué que l'UE est l'un des plus grands marchés de poisson, et dispose d'une des plus grandes zones économiques exclusives. Il a souligné que l'Europe doit prendre conscience de l'impact global de son attitude envers la biodiversité marine, indiquant que l'empreinte de la pêche de l'UE est considérable, et comparable à l'empreinte environnementale des États-Unis sur le changement climatique. Parmentier a souligné que dans 30 ans, les stocks de thon rouge de l'Atlantique occidentale ne seront pas reconstitués et que des mesures concrètes doivent être prises immédiatement sur les deux côtes de l'Atlantique. Il a déclaré que la question ne doit pas être présentée comme une affaire des écologistes contre des pêcheurs, car les pêcheurs sont les premières victimes de l'effondrement de la pêche. Soulignant la nécessité d'agir conformément au principe de précaution inscrit dans les traités européens et dans la Constitution française, il a exhorté la CICTA à cesser de *«naviguer dans le brouillard»*. Parmentier souligné que la CICTA doit suspendre la pêche au thon rouge jusqu'à ce que les stocks commencent à se reconstituer et que des mesures de contrôle soient mises en place.

**DISCUSSION AVEC LES PARTICIPANTS:** Au cours du débat qui a suivi, les membres du public ont posé des questions aux experts. En réponse à une question sur les activités électroniques pilotes de marquage, Scott a expliqué que certaines activités pilotes ont été menées au Japon, et Hazin a l'importance de ces activités pour améliorer la gestion des pêches au thon rouge. En ce qui concerne une question sur les raisons pour lesquelles la CICTA avait toujours ignoré les conseils de ses scientifiques, Hazin a déclaré que *«cette époque est révolue»*.

En réponse à une question sur la nécessité de l'inscription du thon rouge en vertu de la CITES lorsque l'état du stock entre 2008 et 2010 indiquait une biomasse plus importante, Scott a soutenu que la biomasse était inchangée ou en augmentation, mais que les ensembles de données ont toujours une à deux années de retard.

Concernant une question sur les rapports selon lesquels la France va soutenir un TAC de 13 500 tonnes, Bregazzi souligné qu'une telle décision ne serait pas conforme au droit européen, car il existe assez de preuves que la base des données de la documentation des prises de thon rouge (DPTR) n'est pas opérationnelle. En réponse à la discussion des médias sur une proposition qu'un TAC de 6000 tonnes peut être autorisé pour les petits pêcheurs artisanaux, Parmentier a souligné la nécessité de suspendre la pêche au thon rouge jusqu'à ce que la DPTR soit entièrement développée et que les abus puissent être clairement identifiés. Il a ajouté qu'il préférerait pour cette semaine, que la CICTA mette l'accent sur les synergies possibles, par opposition à des différences éventuelles entre les pêcheurs artisanaux et les ONG de l'environnement.